

REGLEMENT TRAIL DES ECOLIERS DE CHAMPDIEU



L'association du Sou des écoles organise le samedi 4 mars 2023 au départ de Champdieu une course nature de 11km et un trail de 21 km. Tout en conservant ses principes de course : alternance de monotraces en sous-bois, petites vallées encaissées, traversées de rivières et de traces ouvertes spécialement pour l'occasion, l'organisation vous propose **2 nouveaux parcours nocturnes** ... dans le plus pur esprit trail.

Parcours : Cette course comprendra 2 distances : 21 km (départ 18h) et 11km (départ 18h30). Les dénivelés positifs seront respectivement de 1000 et 400m.

Le départ et l'arrivée se feront au prieuré de Champdieu.

Le parcours sera balisé par de la rubalise réfléchissante et un fléchage au sol réfléchissant.

Inscriptions :

L'inscription peut se faire de 3 manières :

- **Par logicourse** : depuis le site internet : page « inscription. » ou sur www.logicourse.fr jusqu'au mercredi 1er mars minuit
- **Par courrier** jusqu'au vendredi 24 février à l'adresse suivante (cachet de la poste faisant foi):

Sou des écoles
Mairie de Champdieu
82 rue de la mairie
42600 Champdieu

Joindre le bulletin d'inscription dûment rempli, une photocopie de réfléchissante et par du fléchage réfléchissant.

Le profil est disponible sur le site : www.traildesecolierschampdieu.com

licence ou un certificat médical daté de moins d'un an au 4 mars 2022 et le règlement correspondant.

- **Sur place** : Inscriptions sur place, en fonction des places disponibles, le vendredi 3 mars de 16h00 à 18h30 et le samedi 4 mars à partir de 14h et jusqu'à 1 heure avant le démarrage de la course

Les 11 km sont ouverts aux athlètes à partir de junior(e)s (2005 et avant).

Les 21 km sont ouverts aux athlètes à partir de Espoirs (2003 et avant).

Tarifs	11 km	21 km
Inscription préalable (internet / papier)	14€	19€

Chèques à libeller à l'ordre de : sou des écoles de Champdieu

Licence / Certificat médical :

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé-Loisirs, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;

- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération agréée, uniquement, **sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;**
- ou d'un certificat médical **d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition** ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de **moins de un an** à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

D'après le code du sport, les athlètes doivent présenter une licence de la discipline concernée, il n'est plus possible d'accepter les licences du Triathlon, de la Course d'Orientation ou du Pentathlon Moderne.

Horaires et accueils:

Retraits des dossards au prieuré de Champdieu

le vendredi 3 mars de 16h00 à 18h00

le samedi 4 mars à partir de 14h et jusqu'à 30 min avant le démarrage de la course

Matériel obligatoire

1 lampe frontale et une réserve d'eau

Ravitaillements :

Un ravitaillement liquide et solide sera proposé sur chaque distance.

Classements, résultats et récompenses:

Pour les 2 courses, les 3 premiers au scratch homme et femme.

le premier plus de 50 ans homme et femme sur chaque course sera récompensé.

Les classements seront disponibles sur le site logicourse.

Sécurité:

Les secours seront assurés par un service de secours et un médecin qui sera positionné à l'arrivée.

Des signaleurs bénévoles seront présents tout au long de la course et seront en contact avec l'organisation.

Assurance :

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance individuelle/accidents. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Modification et annulation

L'organisation se réserve le droit, en cas d'événement climatique ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des coureurs, de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents ne puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Engagement contractuel

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

L'inscription implique aussi l'acceptation du droit à l'image de photos prises lors de cette manifestation.